





mda.herault.fr
Ici, on agit
pour votre autonomie!



Ce dossier unique vient remplacer :

- Les formulaires d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile si vous avez plus de 60 ans.
- La demande d'aide pour « Bien vieillir chez soi » de l'Assurance Retraite si vous avez plus de 55 ans et si vous dépendez du régime général de la CARSAT.
- La demande d'accompagnement à domicile si vous dépendez de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et que vous avez plus de 55 ans et si vous dépendez du régime de la MSA.

Pour tous les autres régimes veuillez vous rapprocher de votre caisse de retraite.

Remplissez le Dossier Unique de Demande d'Aides à l'Autonomie. Selon votre situation, votre dossier sera orienté automatiquement et traité par le Département, la Carsat Languedoc-Roussillon ou la MSA du Languedoc.

Les prestations

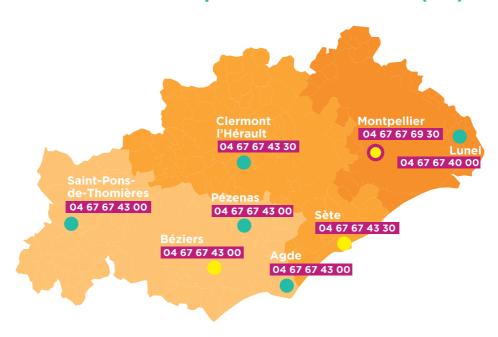
En remplissant le dossier unique de Demande d'Aides à l'Autonomie à domicile, vous pouvez percevoir l'une de ces prestations :

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), proposée par le Département.
- L'Accompagnement à domicile des personnes âgées des caisses de retraite, proposé par l'Assurance retraite, pour les retraités du régime général (salariés et travailleurs indépendants) ou de la fonction publique d'État et par la Mutualité Sociale Agricole (MSA), pour les retraités agricoles.

Où trouver le Dossier Unique?

- Vous pouvez le télécharger sur le site internet de la Maison de l'Autonomie (MDA) et l'imprimer.
- Vous pouvez le récupérer en format papier dans un des 8 points d'accueil répartis sur tout le Département.
- Contactez la MDA par téléphone au 04 67 67 69 30.

Retrouvez les 8 Services Départementaux de l'Autonomie (SDA)



Le Département de l'Hérault engagé pour votre qualité de vie !

Chaque Héraultais, quel que soit son âge ou son territoire doit bénéficier d'un cadre de vie agréable. C'est pourquoi, le Département mène une politique engagée en faveur des séniors, notamment pour favoriser le maintien à domicile, prévenir la perte d'autonomie et optimiser la coordination des intervenants du secteur du troisième âge. Nous sommes organisés pour vous accueillir au plus près de chez vous, vous écouter, vous apporter des réponses concrètes selon votre situation et vos besoins.

Étape 1 : Où récupérer le dossier

- Téléchargez le dossier sur le site internet de la Maison de l'Autonomie (MDA) et l'imprimer
- Directement en format papier dans un des 8 sites territorialisés du Département ou sur le site mda.herault.fr
- Vous pouvez contacter le 04 67 67 69 30 si vous avez besoin de renseignements ou envoyer un courrier





Étape 2 : Remplir le dossier

- Identifiez l'organisme compétent pour traîter votre demande en répondant à 4 questions par oui ou par non
- En fonction de vos réponses, la notice indique l'organisme compétent. Si vous répondez « non » 2 fois ou plus, vous devez envoyer votre dossier au Département de l'Hérault à l'adresse suivante :
 - Maison de l'Autonomie, 1350 rue d'Alco BP 7370, 34086 Montpellier Cedex 4
- Dans les autres cas, vous devez envoyer votre dossier à votre caisse de retraite principale, CARSAT (Service UGF, 29 Cours Gambetta CS 49001, 34068 MONTPELLIER Cedex 2) ou MSA (MSA DU LANGUEDOC, Service ASS, TSA 54801, 48007 MENDE CEDEX)



Étape 3 : Recevoir une réponse

- Après l'étude de votre dossier, un professionnel vient à votre domicile pour évaluer vos besoins
- En cas d'erreur, votre dossier est automatiquement réorienté
- En fonction de votre situation, un professionnel vous propose un plan d'aide personnalisé



Si vous avez besoin d'aide pour effectuer votre demande, n'hésitez pas à contacter le point d'information le plus proche de chez vous. Pour trouver ses coordonnées, rendez-vous sur : mda.herault.fr, rubrique contacter la MDA.



Hôtel du Département Mas d'Alco

1977, avenue des Moulins 34087 Montpellier cedex 4





